# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre mars deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/02/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

<u>PRESENTS</u>: Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES: Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### <u>2010-033 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u>

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2010-004 du 04 février 2010 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du budget du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010-032 précisant l'affectation du résultat du budget du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose le budget primitif 2010 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2010 du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat.

#### **FONCTIONNEMENT:**

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
46 500,00	46 500,00

#### **INVESTISSEMENT:**

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
6 035,00	6 035,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le 05 mars 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le:

Publié ou notifié

Le: 40/03/2010

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

vote du budget primitif 2010 du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Date de transmission de

10/03/2010

l'acte :

Date de réception de

10/03/2010

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : 2010-033 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100305-2010-033-DE

> Date de décision : 05/03/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.10. Divers